

Formation pour les préposés
au maintien de l'ordre
(PRIMO)

**élection
municipale**
TROIS-RIVIÈRES



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le déroulement de la journée;
- Prendre connaissance de votre rôle et de vos responsabilités;
- Acquérir l'autonomie nécessaire pour effectuer vos tâches;
- Être informé des différentes mesures sanitaires.



PROTOCOLE SANITAIRE

MESURES APPLICABLES AU PERSONNEL ÉLECTORAL :

- Désinfection régulière des mains et des surfaces de travail;
- Port du masque d'intervention et des lunettes ou des protections latérales oculaires;
- Questionnaire d'autoévaluation des symptômes de la Covid-19 à remplir à votre arrivée;
- Recommandations d'isolement : ne pas se présenter sur les lieux de travail si vous avez reçu une telle recommandation (exemples: - personne présentant des symptômes de la Covid-19 ou qui aurait reçu un résultat positif de la Covid-19) et appeler immédiatement au bureau de la présidente au 819 371-1002.



PROTOCOLE SANITAIRE

MESURES APPLICABLES AU PERSONNEL ÉLECTORAL :

- Prise des repas et des collations de façon sécuritaire, soit:
 - Manger ou boire, lors de période d'accalmies, en retirant momentanément les lunettes et le masque;
 - Se désinfecter les mains et le mobilier avant de manger et avant d'accueillir les électrices et les électeurs.
- Ne pas toucher aux pièces d'identité de l'électrice ou de l'électeur.



PROTOCOLE SANITAIRE

MESURES APPLICABLES AUX ÉLECTRICES ET ÉLECTEURS :

- Possibilité d'utiliser leur crayon pour voter (crayon de plomb ou stylo bleu ou noir);
- Ne pas remettre leur pièce d'identité, ils doivent la garder en main;
- L'électrice ou l'électeur devra retirer son couvre-visage momentanément à des fins d'identification sur les lieux de vote. Après s'être identifié, il devra le remettre et se désinfecter les mains à nouveau. Ensuite, ses bulletins de vote lui seront remis pour qu'il puisse aller voter.



RÔLE ET RESPONSABILITÉ

ASSERMENTATION :

Le personnel électoral doit être assermenté. Votre assermentation aura lieu le matin de votre journée de travail.

En tant que PRIMO, vous devez respecter les conditions suivantes:

- Agir de façon impartiale;
- Ne vous livrer à aucune activité partisane dès votre assermentation;
- Travailler en équipe avec vos collaboratrices ou collaborateurs;
- Avoir un comportement respectueux et une attitude positive;
- Vous conformer aux consignes de la présidente d'élection, de ses adjoints et adjointes et du responsable de la salle où vous travaillez;
- Suivre les directives qui vous seront remises afin d'exécuter vos tâches correctement.



FONCTIONS DU PRIMO INTÉRIEUR

- Accueillir les électrices et les électeurs (désinfection des mains à leur entrée) et les diriger vers le poste d'accueil informatisé puis vers le bon bureau de vote;
- Informer les personnes de la nécessité de s'identifier à visage découvert en présentant l'une des cinq pièces d'identité acceptées, si aucune pièce d'identité, les diriger vers la table de vérification de l'identité;
- Maintenir l'ordre dans les files d'attente intérieures et s'assurer du respect du port du couvre-visage et de la distanciation d'un mètre entre les électrices et les électeurs;
- Veiller à ce qu'une seule personne à la fois soit admise à chaque bureau de vote, et ce, même s'ils sont conjoints;
- S'assurer de l'accessibilité des lieux de vote et de la bonne circulation à l'intérieur de ceux-ci;
- Veiller à ce que seules les personnes admises soient présentes sur les lieux de vote.





PIÈCES D'IDENTITÉ VALIDES



Passeport



Carte d'assurance maladie
du Québec

Permis de conduire du Québec

Certificat de statut Indien

Carte des Forces armées canadiennes



IDENTITÉ DE L'ÉLECTRICE OU L'ÉLECTEUR

Une personne qui ne peut établir son identité, car elle n'a pas en sa possession l'une des pièces d'identité valide, doit se présenter auprès des membres de la table de vérification de l'identité des électeurs.

Elle sera admise à voter lorsqu'on aura établi son identité et obtiendra alors une *Attestation de l'identité de l'électeur* qu'elle remettra à la scrutatrice ou au scrutateur lui permettant de s'identifier et d'exercer son droit de vote.

 **trois-rivières**

ATTESTATION SM-46.1
de l'identité de l'électeur

Ville de Trois-Rivières
Scrutin du 5 novembre 2017

District électoral Châteaudun
Section de vote n° 250
N° de ligne de l'électeur sur la liste électorale 101

Bureau de vote ☐ vote itinérant (28 octobre 2017)
☒ par anticipation (29 octobre 2017)
☐ le jour du scrutin (5 novembre 2017)

Je, Louis Dufour,
Prénom Nom
président de la table de vérification de l'identité des électeurs atteste que
l'électeur ci-après mentionné a valablement établi son identité.

André Bleau
Prénom Nom
1442, boul. Parent
Adresse

Signé le 29 octobre 2017. Date de naissance de l'électeur

<u>1968</u>	<u>11</u>	<u>08</u>
année	mois	jour

Louis Dufour
Président de la table de vérification de l'identité des électeurs



PERSONNES ADMISES SUR LES LIEUX DE VOTE

- Les électrices et les électeurs;
- Les personnes qui assistent les électrices et les électeurs;
- Le personnel électoral;
- Le personnel politique:
 - les candidates et les candidats, s'ils veulent s'asseoir à un bureau de vote pour se représenter eux-mêmes;
 - les représentants des candidats (avec procuration);
 - les releveurs de listes (avec procuration).





**Procuration désignant un représentant
ou un releveur de listes**

SM-44

Ville de Trois-Rivières

**Scrutin du
7 novembre 2021**

Je, Alex, Laporte,
(prénom) (nom)

- ☐ chef du parti autorisé
- ☒ candidat indépendant
- ☐ personne désignée par _____
Chef du parti autorisé ou du candidat indépendant

nomme, par les présentes, Conrad Berlin,
(prénom) (nom)

pour agir à titre de :

- ☒ représentant de Alex Laporte auprès du scrutateur
Nom du parti ou du candidat indépendant

du bureau de vote n° 10

ou

- ☐ pour agir comme releveur de listes à _____
Endroit

Signature

Alex Laporte

Chef du parti autorisé ou du candidat indépendant ou personne désignée



FONCTIONS DU PRIMO EXTÉRIEUR

- Accueillir les électrices et les électeurs à l'entrée de la salle et les inviter à se désinfecter les mains;
- S'assurer qu'aucun automobiliste ne se stationne plus de trois minutes à proximité de l'entrée de la salle;
- Informer le responsable de scrutin si une candidate ou un candidat se trouve sur les lieux pour une autre raison que pour venir exercer son droit de vote (ex. un candidat fait du transport d'électrices et d'électeurs jusqu'à la porte);
- Maintenir l'ordre autour de la salle de votation et dans les files d'attente extérieures, maintien de la distanciation d'un mètre entre les électrices et les électeurs;
- S'assurer de l'accessibilité des lieux de vote et de la bonne circulation à l'extérieur;
- Veiller à ce que seules les personnes admises soient présentes sur les lieux de vote.



Important: Veuillez prévoir votre habillement en fonction de la température

COMMENT CONVOQUER

UNE PERSONNE AYANT UNE DÉFICIENCE PHYSIQUE

- Prévoyez un délai avant la rencontre afin de permettre à la personne handicapée d'organiser son déplacement (chauffeur, taxi, transport adapté, etc.).
- Pensez à l'accessibilité de l'édifice, du bureau ou de la salle où aura lieu la rencontre.
- Prévoyez un espace suffisant pour permettre les déplacements avec l'aide technique ou le chien d'assistance, s'il y a lieu.

Assurez-vous de savoir :

- S'il y a des stationnements réservés pour les personnes handicapées qui utilisent un véhicule adapté.
- Où est l'entrée de l'édifice accessible la plus près du lieu de rencontre, en prenant soin d'éliminer tout obstacle qui pourrait nuire à la libre circulation, comme de la neige.
- Où est la salle de toilette accessible ou adaptée la plus près.



À SAVOIR

QUELQUES MYTHES À DÉTRUIRE

- Une personne se déplaçant en fauteuil roulant ne sera pas nécessairement accompagnée, elle peut très bien fonctionner sans aide.
- Une personne ayant une déficience physique n'a pas automatiquement une déficience intellectuelle.



Comment interagir

avec une
**personne
handicapée
ou à
mobilité
réduite**



QUELQUES TRUCS

Avant tout, soyez vous-même. Rappelez-vous que certaines personnes à mobilité réduite peuvent ne pas utiliser d'aide technique, mais éprouver des difficultés lorsqu'elles se retrouvent debout plus de quelques minutes ou lorsqu'elles ont de longues distances à parcourir.

Avec une personne utilisant un aide technique (fauteuil roulant, canne, déambulateur, marchette, etc.)

- Ne vous appuyez pas sur le fauteuil roulant ou la marchette pendant que vous parlez avec la personne.

Avec une personne en fauteuil roulant ou de petite taille

- Assoyez-vous près d'elle si vous prévoyez que votre entretien durera plus que quelques minutes.

Avec une personne ayant un chien d'assistance

- Considérez le chien d'assistance au même titre qu'un chien guide pour une personne ayant une déficience visuelle.
- Rappelez-vous que l'animal est au travail.

Avec une personne ayant une déficience physique

- Demandez à la personne handicapée comment vous pouvez l'aider. Elle est la mieux placée pour vous dire quoi faire pour l'aider.

Avec une personne n'utilisant pas d'aide technique

- Prévoyez une chaise parce qu'elle peut trouver difficile de rester debout longtemps ou avoir des problèmes d'équilibre.





Avant l'ouverture du bureau de vote





SE PRÉSENTER À L'HEURE INDICUÉE

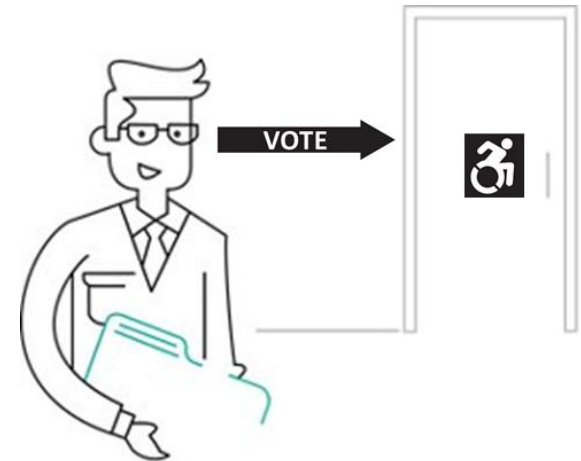
- Arriver à 8 h 00 au lieu de vote;
- Porter son porte-nom (cocarde);
- S'assurer que les personnes présentes ont le droit d'y être;
- Accueillir les représentants ou les releveurs de liste et vérifier leur procuration;
- S'assurer que le personnel électoral et politique a accès au lieu de vote avant l'ouverture du scrutin;
- S'assurer que tout le personnel électoral est présent sinon en informer le responsable de scrutin.





S'ASSURER QUE LE LOCAL EST FONCTIONNEL

- Vérifier que le lieu de vote et les bureaux de vote sont accessibles;
- Vérifier que la disposition du mobilier assure la confidentialité du vote;
- S'assurer que la circulation des personnes est fluide à l'intérieur du lieu de vote;
- Prévoir un emplacement pour les files d'attente intérieurs et extérieurs en fonction du maintien de la distanciation entre les électrices et les électeurs;
- Apposer les affiches et les flèches de direction requises.





PUBLICITÉ PARTISANE

- Aucun signe affichant son appartenance n'est toléré sur les lieux de vote;
- Aucune publicité partisane à l'intérieur du périmètre du lieu de votation (vérifier le plan avec le responsable de scrutin);
- Aucune publicité partisane visible de la porte, faire un balayage de 180° à la porte d'entrée de la salle, identifier le candidat ou la candidate en défaut et en informer immédiatement le responsable de scrutin.

Exemple de publicité partisane: drapeau, collant, macaron, vignette, enseigne ou affiche.





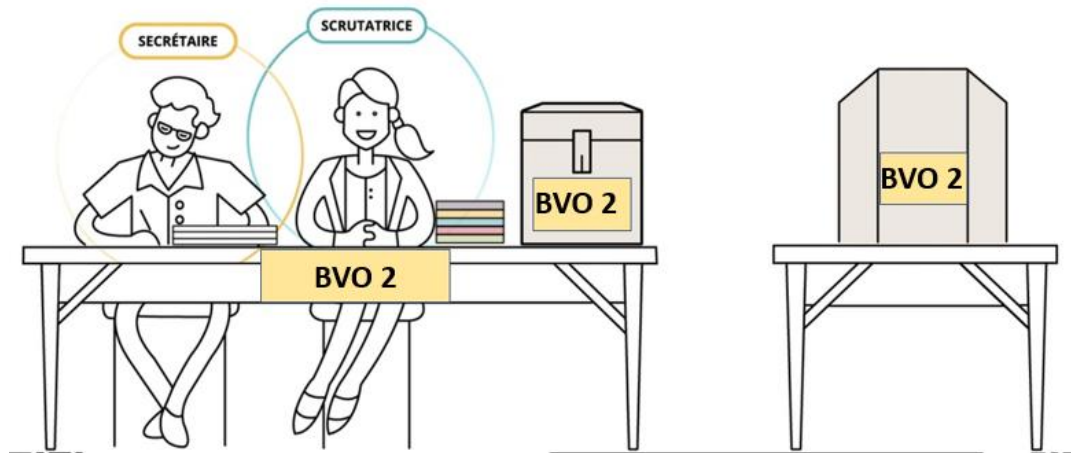
Pendant le déroulement du vote





OUVERTURE DU LOCAL DE VOTE

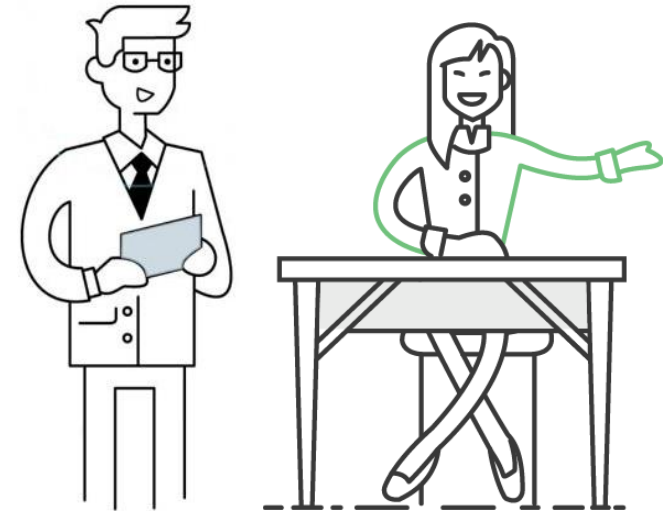
- S'assurer que tous les préparatifs sont terminés pour 9 h 30;
- Ouvrir la porte donnant accès au local aux électrices et électeurs dès 9 h 30.





ACCUEIL DE L'ÉLECTRICE OU DE L'ÉLECTEUR

- Accueillir la personne en la saluant de façon polie et courtoise et l'inviter à se désinfecter les mains;
- L'informer qu'elle devra établir son identité à visage découvert auprès de la scrutatrice ou du scrutateur;
- Lui demander si elle veut voter avec son propre crayon, si oui, lui préciser qu'il doit être à encre bleue ou noire ou au plomb (vous pouvez également lui suggérer d'aller le chercher dans son auto si elle semble réceptive à cette proposition);
- La diriger vers le poste d'accueil informatisé puis vers son bureau de vote ou à la table de vérification de l'identité de l'électeur en l'absence de pièces d'identité.





SITUATIONS PARTICULIÈRES

- Trouver un interprète, si la personne a des problèmes avec la langue française, vérifier parmi le personnel autre que le scrutateur ou la secrétaire qui peut aider l'électrice ou l'électeur;
- Maintenir l'ordre en tout temps, voter est un droit fondamental et vous devez faire tout en votre pouvoir pour que l'électrice et l'électeur puisse l'exercer en toute quiétude;
- Cas de force majeure, vous devez immédiatement en informer votre responsable de scrutin, garder votre calme et rassurer les électrices et les électeurs. Si le local doit être évacué, vous serez appelé à prendre en charge cette opération avec le responsable de scrutin, suivez ses instructions à la lettre.

Après le déroulement du vote



LA FERMETURE DES BUREAUX DE VOTE

- Vous devez permettre à toutes électrices et tous les électeurs présents sur les lieux avant 20 h de voter;
- Les personnes qui arrivent au bureau de vote après 20 h ne peuvent pas voter;
- Aider le responsable de salle à ramasser le matériel électoral;
- Une personne parmi les PRIMOS sera désignée pour faire la désinfection des lieux au moyen d'un fusil de désinfection, et ce, seulement si le vote s'est déroulé dans une école du Centre de services scolaires Chemin-du-Roy ou dans une des trois institutions privées.





INSTRUCTION POUR L'UTILISATION DU PULVÉRISATEUR POUR LA DÉSINFECTION





PÉRIODE DE QUESTIONS



TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTRICES ET DES ÉLECTEURS

Il y aura un Registre distinct pour chacune des journées du 30 octobre, 31 octobre et 7 novembre 2021.

La table est composée de 3 membres dont un président qui ont pour fonctions :

- d'accueillir l'électeur;
- de s'assurer qu'il est inscrit sur la liste électorale;
- de recevoir l'affirmation solennelle de l'électeur;
- de vérifier l'identité de l'électeur qui n'a pas en sa possession l'un des documents prescrits par la loi ou par le règlement (2 scénarios);
- de remplir le Registre de la table de vérification de l'identité des électeurs (Registre SM-46.2 et l'Attestation de l'identité de l'électeur (Formulaire SM 46.1).



JAUNE



VILLE DE TROIS-RIVIÈRES
Élection générale
Scrutin du 7 novembre 2021

SM-46.2

**REGISTRE DE LA TABLE DE VÉRIFICATION
DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS**

- ☐ Vote par anticipation le 30 octobre 2021
- ☐ Vote par anticipation le 31 octobre 2021
- ☐ Vote le jour du scrutin le 7 novembre 2021

Nom et adresse de la salle de votation

District électoral : _____

Sections de vote concernées : _____

Registre n° _____



A Affirmation solennelle d'un électeur dont l'identité doit être vérifiée

Je, _____
prénom et nom

adresse

Date de naissance		
_____	_____	_____
année	mois	jour

adresse

affirme solennellement que je suis l'électeur dont le nom apparaît sur la liste électorale de la Ville de Trois-Rivières et que j'ai le droit d'être inscrit à l'adresse qui y est mentionnée.

_____	_____	_____
district électoral	section de vote n°	ligne de l'électeur

Signature de l'électeur

Affirmé solennellement devant moi le _____ 2021.

Signature d'un membre de la table de vérification de l'identité des électeurs

B Documents présentés par l'électeur dont l'identité est vérifiée

Scénario 1

Cocher la case correspondante

- | | |
|---|---|
| ☐ deux documents prouvant son nom dont l'un avec sa photographie | ☐ deux documents prouvant ensemble son nom, sa date de naissance et l'adresse à laquelle il est inscrit ou celle de son domicile |
|---|---|



Scénario 2

C Affirmation solennelle de la personne qui atteste l'identité d'un électeur

Cocher la case correspondante

Je, _____
prénom et nom

adresse

Date de naissance		
_____ année	_____ mois	_____ jour

affirme solennellement :

- **Attestation de l'identité de l'électeur**
 - 1. ☐ que l'électeur que j'accompagne est bien l'électeur dont le nom figure sur la liste électorale de la Ville de Trois-Rivières et qu'il a le droit d'être inscrit à l'adresse qui y est mentionnée.
- **Statut de la personne qui accompagne l'électeur**
 - 2. ☐ que je suis le conjoint ou le parent de l'électeur dont j'atteste l'identité;
ou, si ce n'est pas le cas,
 - 3. ☐ que je n'ai accompagné aucun électeur autre que mon conjoint ou un parent.
- **Document présenté :**
 - ☐ carte d'assurance maladie du Québec
 - ☐ permis de conduire ou permis probatoire du Québec délivrés sur support plastique
 - ☐ passeport canadien
 - ☐ carte d'identité des Forces canadiennes
 - ☐ certificat de statut d'Indien

Signature de la personne qui atteste l'identité d'un électeur

Affirmé solennellement devant moi le _____ 2021.

Signature d'un membre de la table de vérification de l'identité des électeurs

D Section réservée aux membres de la table de vérification de l'identité des électeurs

Cocher la case correspondante

Émission de l'attestation : accordée : ☐
refusée : ☐ Motif(s) : _____

Signature du président de la table de
vérification de l'identité des électeurs

Signature d'un membre de la table de
vérification de l'identité des électeurs

Signature d'un membre de la table de
vérification de l'identité des électeurs



Inscription au registre après la fermeture du bureau de vote
par anticipation ou le jour du scrutin

COMPILATION DES DOSSIERS

Attestations

	Vote par anticipation	Vote le jour du scrutin
Nombre d'émission		
Nombre de refus d'émission		
Total		

Prénom et nom des personnes qui ont exercé une fonction à titre de membre de la table de vérification de l'identité des électeurs :

Titre	Prénom et nom	Signature

Date _____ 2021.



ROSE



ATTESTATION
de l'identité de l'électeur

SM-46.1

Ville de Trois-Rivières
Scrutin du 7 novembre 2021

District électoral _____

Section de vote n° _____

N° de ligne de l'électeur sur la liste électorale _____

Bureau de vote ☐ **par anticipation**
☐ **le jour du scrutin**

Je, _____
Prénom Nom

président de la table de vérification de l'identité des électeurs atteste que
l'électeur ci-dessous identifié a valablement établi son identité.

Prénom Nom

adresse

Date de naissance		
année	mois	jour

adresse

Signé le _____ 2021.

Président de la table de vérification de l'identité des électeurs



BLEUE

ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE À LA
TABLE DE VÉRIFICATION DE L'IDENTITÉ DES ÉLECTEURS

	Parent ou conjoint ❶	Tiers ❷	Scrutateur ou secrétaire	Membres de la table de vérification	Autre personnel électoral	Représentant d'un candidat	Interprète ou aide
Attester l'identité	✓✓✓ ❸	✓	✓ ❹	❺	✓ ❻	✓ ❼	
Communiquer avec les membres de la table de vérification de l'identité							✓✓✓

- ✓✓✓ Plusieurs fois : Une personne peut attester l'identité de plusieurs personnes qui sont des parents. Elle peut également attester l'identité de son conjoint.
- ✓ Une seule fois : Une personne peut attester l'identité d'un seul tiers. Cette personne déclare sous serment qu'elle n'a pas déjà porté assistance, au cours du vote par anticipation ou du scrutin, à un autre électeur qui n'est pas son conjoint ou un parent.
- ❶ Un parent ou un tiers peut être électeur ou non.
- ❷ Exemple : Un mineur (14 ans) peut attester l'identité de sa mère, sa sœur, son père et d'un autre électeur (exemple : oncle ou ami).
- ❸ L'attestation de l'identité d'un électeur par un membre du personnel électoral ne doit pas retarder le déroulement du vote.
- ❹ Aucun membre de la table de vérification ne peut attester l'identité d'un électeur à sa table.



PÉRIODE DE QUESTIONS